

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 95-0003/PR/FP Instaurant une commission de passation de service et d'installation.

n° 95-0003/PR/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RE-  
FORMES ADMINISTRATIVES

Date de publication  
7 janvier 1995

Numéro JO  
n° 1 du 15/01/1995

Date du numéro  
15 janvier 1995

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** la Constitution

**VU** le décret n°93 0010/PREdu 4 février 1993 portant remaniement du gouvernement de la République de Djibouti et fixant ses attributions

**VU** l'arrêté n° 69 1883/SG/CG du 31 décembre 1969 portant organisation et fixant les règles de fonctionnement ainsi que le régime financier de la Caisse de Prestations sociales ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier Il est institué une commission chargée d'assurer la passation de service entre le directeur de la CPS sortant Monsieur Dirir Miguil Diraneh et le nouveau directeur de la CPS, Monsieur Souleiman Miyir Ali. Article 2 La commission sera composée de la manière suivante : M. Ahmed Dirieh, Ministère du Travail Président M. Houssein Hassan, DINAS Membre M. Moussa Hamad, Présidence Membre M. Ibrahim Hamadou, ONED Membre M. Mohamed Goumaneh Guirreh, Cont. Directes Membre Article 3 Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel.

Pour le président de la République et par ordre, le directeur de cabinet, Ismaël Guedi Hared